

Financement du RSA : 17 Départements engagent une procédure afin d'obtenir la juste compensation des revalorisations décidées par l'État

1 DOCUMENT - Publié le 28 janvier 2021

Une action concertée est engagée pour demander une indemnisation estimée, au total, à 5,6 milliards d'euros

 **20210128_CP_RSA_Compensation_janv2021.pdf**
(.pdf, 182,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**

Depuis plusieurs années, les Départements demandent une meilleure compensation des revalorisations du RSA décidées unilatéralement par l'État, sans succès. Dix-sept Départements lancent aujourd'hui une démarche contentieuse pour obliger l'État à honorer ses engagements.

Dans un contexte social et économique sans équivalent, les Départements sont en première ligne pour assurer l'insertion sociale et l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles. Le défaut de compensation de l'État, sur des décisions qui s'imposent aux Départements, pénalise fortement leur capacité à engager de nouvelles actions pourtant nécessaires pour faire face à l'accroissement du nombre d'allocataires du RSA.

Forts du rendu récent des conclusions du tribunal administratif de Paris qui légitime le bien-fondé de la démarche, 17 Départements lancent aujourd'hui une procédure contentieuse pour obliger l'État à honorer ses engagements.

Concrètement, ces 17 Départements demandent l'édition des cinq arrêtés constatant les dépenses liées à l'accroissement des charges supportées. Par cinq décrets successifs pris entre 2013 et 2017, l'État a en effet décidé de procéder à une revalorisation du montant forfaitaire du RSA, sans accompagner ces décrets d'un arrêté constatant le montant des dépenses issues des accroissements de charge résultant de chaque décret.

Cela représente un préjudice global d'un montant total estimé à 5 676 944 881 €.

Les Départements engagés dans cette action concertée :

› Loire-Atlantique

<https://www.dordogne.fr/votre-departement/espace-presse/financement-du-rsa-17-departements-engagent-une-procedure-afin-dobtenir-la-juste-compensation-des-revalorisations-decidees-par-letat-22331378?>

› Alpes de Haute-Provence

› Ardèche

› Dordogne

› Finistère

› Seine-Saint-Denis

› Haute-Garonne

› Gers

› Gironde

› Hérault

› Les Landes

› Haute-Vienne

› Lot-et-Garonne

› Lozère

› Nièvre

› Pas-de-Calais

› Aude